



Gilles HOUDOUIN
Conseiller Régional de Normandie
(groupe des élus communistes et Front de Gauche)

Le Havre, le 01/08/2017

✉ : gilles.houdouin@normandie.fr

Monsieur Pascal MARTIN
Président du département de Seine-Maritime

Monsieur le Président,

J'ai été alerté par des associations de dysfonctionnements croissants de la prise en charge des mineurs non accompagnés, par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département de Seine-Maritime. Ces Mineurs Non Accompagnés, nombreux parmi les migrants ou réfugiés, devraient être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dès leur arrivée, comme la loi du 14/03/2016 le stipule.

Vous le savez, la protection des mineurs non accompagnés se fonde sur le dispositif juridique de Protection de l'enfance qui est applicable à tout mineur en danger, sans condition de nationalité. Ainsi, chaque jeune se présentant comme mineur non accompagné doit être accueilli et mis à l'abri afin de bénéficier d'une évaluation de sa situation par les services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance. Or, parce qu'ils sont étrangers, ces enfants sont trop souvent confrontés au doute et à la suspicion. Leur identité et leur parole sont remises en question lors d'évaluations sommaires, par le biais d'interrogatoires subjectifs, et de tests médicaux controversés visant à les exclure de toute forme de protection. Ces tests médicaux, basés sur des radiographies du poignet et l'examen de la maturité sexuelle des jeunes sont contestés même par Le Haut Conseil de la Santé Publique dans son rapport du 23 Janvier 2014. Le Haut Conseil précise que *« la maturation d'un individu diffère suivant son sexe, son origine ethnique ou géographique, son état nutritionnel ou son statut économique [...] Il n'est pas éthique de solliciter un médecin pour pratiquer et interpréter un test qui n'est pas validé scientifiquement et qui, en outre, n'est pas mis en œuvre dans l'intérêt thérapeutique de la personne. En cas de doute, une décision éthique doit toujours privilégier l'intérêt de la personne la plus fragile, en l'occurrence le jeune »*. L'académie de médecine, quant à elle, précise que *« la méthode universellement utilisée n'était plus fiable pour un individu âgé de plus de 15 ans »*

Beaucoup sont donc déboutés de l'ASE pour cause de "majorité", réelle ou supposée, mais lorsqu'ils sont reconnus mineurs, on pourrait penser que le département mette tout en œuvre afin de respecter ses obligations.

Or il n'en est rien, au point que six mineurs isolés, reconnus officiellement, dormaient encore dans les rues de Rouen début juillet.

Le 18 juillet, « Médecins du Monde », a déposé une requête en référé-liberté devant le tribunal administratif de Rouen. Celui-ci a statué le 19 : Dans son ordonnance, le juge reconnaît que le département de la Seine-Maritime *« a porté une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale, constitutive d'une situation d'urgence »*. Vous avez été alors, Monsieur le Président, enjoint *« d'assurer leur hébergement, incluant le logement et la prise en charge des besoins alimentaires quotidiens, sous peine d'une astreinte »*.

Or les associations qui m'ont alertées croient savoir qu'à l'issue du délai de 24h imparti au département, un seul de ces six jeunes a trouvé un hébergement, dans un foyer du Havre.

Le département est donc deux fois carrent : Une fois car il ne respecte pas la loi du 14/03/2016, une deuxième fois car il ne respecte pas les décisions du tribunal qui l'a condamné.

Monsieur le Président, vous conviendrez avec moi que ce n'est pas là un bon exemple de civisme !

Bien entendu, j'ai bien conscience que ces carences ne sont pas le fait des personnels départementaux, qui font bien souvent leur maximum, et pour lesquels j'ai un profond respect. C'est plus simplement la conséquence de choix budgétaires que votre majorité a pris, et qui aboutissent qu'en 2017, des jeunes dorment encore dans la rue.

Il est encore temps d'inverser la vapeur, et que le département puisse sortir par le haut de cette crise.

Je suis à votre disposition, Monsieur le Président, pour vous rencontrer, avec quelques responsables d'associations, pour envisager avec vous sereinement ce qui pourrait être mis en place, pour l'urgence d'aujourd'hui, et pour l'avenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Gilles HOUDOUIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'H' intertwined.